

MAIRIE  
DE  
GRAMONT  
82120

Té: 05/63/94/09/88

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 décembre 2011**

L'an deux mille onze, le 14 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMONT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORDES Denys, Maire.

**Présents:** Mme BENECH Marie-Pierre, Melle BORDES Stéphanie, Mme DELORME Gisèle, Mme FOURCADE Claude, M. ETIENNE Patrice, M. RAMIREZ Maurice, M. SUNÉ Jean-Claude, M. TRIFFAULT Claude, Mme VILLADIEU Claudine.

**Absent :** M. MOLES Aymeric,

M. ETIENNE Patrice a été élu secrétaire.

**COMPTE-RENDU du 12 octobre 2011 :**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**1 : REFORME FISCALITE URBANISME :**

Monsieur le Maire indique que la commune aurait la possibilité d'instaurer la Taxe d'Aménagement qui viendrait remplacer tous les anciennes taxes d'urbanisme qui seront supprimées le 01 janvier 2012.

Après débat, le Conseil Municipal ne souhaite pas mettre en place cette taxe pour l'année 2012.

**2 : REVISION DES LOYERS LOGEMENTS ECOLE ET POSTE :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait favorable à la révision des loyers des logements de l'école et de la poste à compter du 1er janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- l'augmentation des loyers communaux suivant le taux en vigueur de 1,90 % applicable à compter du 1er janvier 2012.

<i>Logement Ecole</i>	<i>341,22 Euros</i>
<i>Logement Poste</i>	<i>302.64 Euros</i>

- De fixer une provision mensuelle pour la récupération des ordures ménagères à compter du 1 janvier 2012 de la façon suivante:

*Logement Ecole*  
*Logement Poste*

*5,32 Euros*  
*9,42 Euros*

### **3 : ATTRIBUTION TRAVAUX SALLE DES FETES :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation et d'agrandissement de la salle des fêtes à Gramont.

Suite à la consultation en procédure adaptée organisée conformément au code des marchés publics et après analyse des offres, il a été décidé d'attribuer les travaux aux entreprises comme suit :

Lots	Entreprises proposées	Montant € HT	Total € HT (base + option)
1 – gros œuvre	MONTOUX	31 216,73 option centrale de traitement d'air + 2 070,01	33 286,74
2 – menuiserie bois	SIGALA Sébastien	40 778,18 option rideau séparatif salle + 4 332,21	45 110,39
3 – plâtrerie	SARL DESCOULS	14 578,60 option faux plafonds Gyptone + 12 019,68	26 598,28
4 – carrelage	GMPGB HINARD	2 400,00	2 400,00
7 - peinture	VEDEILHE	16 339,80	16 339,80

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### - Autorisation scolarisation élèves aux écoles de Saint-Clar et St-Créac

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de Monsieur JOUNAHI Hamid, nouvel arrivant sur la commune de GRAMONT domicilié au lieu-dit « Bosc-Barrat Bas », sollicitant, pour des raisons de proximité et d'organisation, l'autorisation de scolariser ses deux enfants sur les écoles de Saint-Créac et de Saint-Clar dépendantes de la compétence de la communauté des Communes Cœur de Lomagne située à SAINT-CLAR (GERS).

Après examen et compte tenu de l'existence de précédents, le Conseil Municipal autorise l'inscription de :  
Melle JOUNAHI Iman à l'école de Saint-Créac  
M. JOUNAHI Kais à l'école maternelle de Saint-Clar ;

#### - Location logement 1<sup>er</sup> étage mairie de Gramont

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Thomas BENECH faisant part de son intérêt pour une éventuelle location du logement communal situé au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie et de son intention, en plus d'y être domicilié, d'y exercer, une activité professionnelle d'agence interactive informatique en auto-entreprise.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur cette demande et de fixer le montant de l'éventuel loyer. Madame BENECH s'abstient de participer aux débats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable à la demande de location de Monsieur Thomas BENECH
- autorise l'exercice de son activité professionnelle dans ce logement
- fixe le montant mensuel du loyer à 320 € révisable annuellement au 01 janvier
- fixe le montant mensuel des charges de 4€ révisable annuellement au 01 janvier

- Cérémonie des vœux :

Elle est prévue le 07 janvier 2012 à 14h00 et sera suivie d'une réunion d'information sur le Plan Communal de Sauvegarde en présence des services de la Préfecture : M. BIASOTTO et le Colonel HAMMIEL .

**- Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle :**

La demande de la commune de GRAMONT sera étudiée en 2012 par les services compétents.

La séance est levée à 23h10.

**Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 14/12/2011 :**

- Délibération N° 2011-14/12-1 : Révision des loyers logements école et poste
- Délibération N° 2011-14/12-2 : Attribution travaux salle des fêtes
- Délibération N° 2011-14/12-3 : Autorisation scolarisation élèves aux écoles de Saint-Clar et St-Créac
- Délibération N° 2011-14/12-4 : Location logement 1er étage mairie de Gramont

**Signatures Membres du Conseil Municipal :**

BORDES Denys	MAIRE	
VILLADIEU claudine	1er Adjoint	
RAMIREZ Maurice	2ème Adjoint	
TRIFFAULT Claude	3ème adjoint	
BORDES Sétphanie	Conseiller	
BENECH Marie-Pierre	Conseiller	
DELORME Gisèle	Conseiller	
ETIENNE Patrice	Conseiller	
FOURCADE Claude	Conseiller	
MOLES Aymeric	Conseiller	Absent
SUNÉ Jean-claude	Conseiller	